

MICROXPEL

SCELLANT IMPRÉGNATEUR

PROFIX
SYSTÈMES DE POSE POUR TUILES ET PIERRES



DESCRIPTION

MICROXPEL est un scellant imprégnateur à base de solvant qui pénètre la surface et remplit les pores sans laisser de pellicule en surface. Cette formulation moléculaire microscopique rehausse les couleurs tout en laissant un aspect naturel. Il agit à titre de protecteur naturel contre l'eau et l'huile.

CARACTÉRISTIQUES

- Faible odeur
- Conçu pour rehausser les couleurs naturelles
- Excellente couche de fond pour le STONE HD et l'INOX

FORMATS

- Offert en bouteille de 500 ml - 12 par caisse
- Offert en bouteille de 1L - 12 par caisse
- Offert en bouteille de 4 L - 12 par caisse

DONNÉES TECHNIQUES À 22°C

POUVOIR COUVRANT

- 500 ml couvre environ 75 à 100 pi²
- 1 litre couvre environ 150 à 200 pi²
- 4 litre couvre environ 700 à 800 pi²

VIE DU PRODUIT

24 mois suivant la date de fabrication. Doit être entreposé dans une endroit sec et tempéré.

NOTES TECHNIQUES

UTILISATION

À l'intérieur et à l'extérieur. Se pose sur les tuiles de plancher, les tables, dans les douches et les murs. Idéal pour sceller le granit, le marbre, l'ardoise à faible porosité, la pierre naturelle ou de composite. Convient aux tuiles aux finis polis ou adoucis. Le MICROXPEL peut être utilisé comme couche de fond pour les scellants de la série STONE HD et INOX.

INSTRUCTIONS

PRÉPARATION DE LA SURFACE



Les pierres naturelles doivent être scellées avant l'installation du coulis. Attendre 7 jours pour permettre au coulis de durcir avant de le sceller. Nettoyer la surface à fond afin de permettre une bonne pénétration du scellant. Utiliser le nettoyant POLYKLEEN FLOR ou le NU ZONE W.

POUR UNE SURFACE DÉJÀ SCELLÉ,

UTILISER LES DÉCAPANTS PROFIX APPROPRIÉS :

- Scellant à base de solvant : utiliser le décapant NU ZONE S
- Scellant à base d'eau : utiliser le décapant NU ZONE W

APPLICATION



Tester préalablement sur une petite surface afin de s'assurer des résultats. Afin d'éviter la formation de bulles, étendre délicatement avec un pinceau. Ne pas utiliser un rouleau à éponge. L'application de 1 à 2 couches minces et uniformes est généralement suffisante. Essuyer l'excès de scellant. La première couche doit être complètement sèche avant l'application de la deuxième.

NETTOYAGE



Utiliser un savon neutre (pH : 7-9) tel que le nettoyant à plancher PLOYKLEEN FLOR.

RESTRICTIONS

- Garder hors de la portée des enfants
- Nous vous suggérons de porter des lunettes de protection et des gants lors de l'application
- Liquide inflammable : Essence minérale
- Pour les installations à l'extérieur, la température ne doit pas descendre sous les 10°C au moment de la pose et pour une période de 24 heures

GARANTIE

Les informations ci hautes sont justes. Cependant, puisque nous n'avons aucun contrôle sur les conditions d'utilisation du produit, nous ne pouvons assumer aucune responsabilité, légale ou autre, quant au résultat et/ou à tout préjudice pouvant en découler.

PRÉCAUTIONS



En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau pendant 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. En cas de contact avec la peau, bien rincer avec de l'eau.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Consulter la fiche signalétique sur le site internet pour les procédures de manipulation sécuritaires.

SUPPORT TECHNIQUE

Pour toutes questions, veuillez contacter notre service à la clientèle PROFIX au numéro sans frais : 1-800-463-6850 ou info@profixsystems.com.

PROFIX est une marque enregistrée.

LA MARGNA INC.
412, Saint-Sacrement, Québec (Québec) G1N 3Y3 CANADA
T (418) 688-8286
F (418) 688-2070
www.profixsystems.com

RESPONSABILITÉ

Avant d'employer lesdits produits, l'utilisateur doit s'informer et s'assurer qu'ils conviennent aux fins auxquelles il les destine et lui seul assumera tous les risques et responsabilités de quelque nature que ce soit à cet égard. Par conséquent, nous déclinons toute responsabilité envers quiconque pour tout dommage, perte ou préjudice de quelque nature que ce soit, découlant directement ou indirectement de l'utilisation de nos produits de façon non conforme aux modes d'emploi spécifiés par La Margna inc. • 1 avril 2012